

# SOCIÉTÉ DES MINES D'OR DE L'IMAMO ET DU VALALAFOTSY

## Constitution

Société des mines d'or de l'Imamo et du Valalafotsy  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 16 avril 1908)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Decloux, notaire à Paris, le 7 mars 1908, M. Armand Waché, demeurant à Paris, 17, boulevard de la Madeleine, et M. Léon Blion, industriel, demeurant à Tananarive (île de Madagascar), ont établi les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de : Société des Mines d'or de l'Imamo et du Valalafotsy. Cette société a pour objet principal : la recherche, l'obtention et l'exploitation de toutes concessions minières, concernant l'or, les pierres et métaux précieux, dans l'île de Madagascar ; la vente, l'achat ou la transformation des minerais, soit en métal pur, soit en tous autres produits. D'autres objets accessoires sont énumérés à l'article 3 des statuts.

La durée de la société sera de 50 années.

Le siège social est à Paris, boulevard de la Madeleine. 17.

Le capital social est de 500.000 fr., divisé en 5.000 actions de 100 fr. chacune, sur lesquelles 1.000, entièrement libérées ont été attribuées avec une somme de 50.000 fr. divisé en 5.000 actions de 100 fr. chacune, sur lesquelles 1.000, entièrement libérées, ont été attribuées avec une somme de 50.000 fr. en espèces à MM. A. Waché de Roo et L. Blion, en représentation de leurs apports énoncés à l'article 6 des statuts et comprenant notamment des permis de recherches, la jouissance de quatre chutes d'eau pour forces motrices sises à Madagascar, toutes les études, plans, etc.

Les 4.000 actions de surplus ont été toutes souscrites et libérées du quart. Il a été créé 7.000 parts de fondateur, qui ont été remises à MM. Waché de Roo et L. Blion et ce, à titre de fondateurs.

Le conseil d'administration est autorisé par l'article 7 des statuts à porter le capital social à un million de francs.

L'assemblée générale annuelle se composant de tous les actionnaires propriétaires de 10 actions au moins sera convoquée dans les six mois qui suivront la clôture de l'exercice par un avis inséré dans un journal d'annonces légales de Paris 15 jours avant la réunion.

Sur les bénéfices nets annuels, il sera prélevé : 5 % pour la réserve légale et la somme suffisante pour payer un intérêt de 5 % aux actions. Sur le surplus, il sera attribué 10 % au conseil d'administration. Le solde sera réparti : 50 % aux actions et 50 % aux parts de fondateur. Toutefois, l'assemblée générale pourra prélever une somme destinée à la création de tous fonds de réserve, d'amortissement et de prévoyance.

Ont été nommés administrateurs : MM. Armand Waché de Roo, Léon Blion, susnommés ; Hervé du Bourg, demeurant à Paris, avenue Kléber, 58 ; et Achille de Sedilo et Canales, à Paris, rue de Vaugirard, 181. — *La Loi*, 6 avril 1908.

Il n'est, pas fait mention, dans la publication de l'extrait des statuts, du point de départ et de la durée de chaque exercice social. (N. D. L. R.).

---

Cie des Mines d'or de l'Imamo et du Valalafotsy  
(Le Signal de Madagascar, 18 avril 1908)

M. Blion, un des plus sympathiques colons de la capitale qui, il y a quelques années, a fait quelques découvertes minières heureuses, vient de constituer une société au capital de cinq cent mille francs, pour l'exploitation de ses placers.

La compagnie des mines d'or de l'Imamo et du Valalafotsy, c'est le nom de la nouvelle société, dont le siège social est à Paris, présidée par M. Waché de Roo.

M. Blion, accompagné d'un ingénieur, M. Legrelle, est arrivé par le dernier courrier. Avec nos compliments de bienvenue, nous leur adressons nos souhaits de bonne réussite.

---



Coll. Serge Volper

[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)

SOCIÉTÉ DES MINES D'OR DE L'IMAMO ET DU VALALAFOTSY  
(Madagascar)

Statuts déposés le 16 mars 1908 chez M<sup>e</sup> Decloux, notaire à Paris

ACTION ABONNEMENT SEINE 2/10 EN SUS 5 c. POUR 100 fr.
---

Société anonyme au capital de cinq cent mille fr.

divisé en 5.000 actions de 100 fr. chacune

---

Siège social à Paris

---

PART DE FONDATEUR AU PORTEUR  
créée en vertu de l'article 32 des statuts  
Un administrateur (à gauche) :  
Un administrateur (à droite) : Armand Waché  
Paris, le cinq mai 1908  
Imp. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

---

PAR ÇI, PAR LÀ  
Mines d'or  
(*Le Progrès de Madagascar*, 8 décembre 1909)

Une indiscretion nous apprend que la Société des mines d'or de l'Imamo et du Valalafosty, vient de mettre la main sur l'important domaine minier situé au sud-est d'Antsirabé, appartenant à un de nos concitoyens, M. Rossignol, entrepreneur de travaux publics et exploitant d'or. Ce serait même là, nous a-t-on assuré, la cause du tout prochain départ en Europe de M. Legrelle, ingénieur E. C. P. de la société, qui, après avoir procédé sur les terrains à de sérieuses études, aurait pris la décision d'aller exposer de vive voix à son conseil d'administration, à Paris, le résultat de ses travaux.

La société n'en abandonnerait pas pour cela les terrains qu'elle a acquis dans la région du Mandridrano, les études devant être reprises aussitôt le retour de l'ingénieur.

Comme l'écrivait tout dernièrement un ingénieur, M. Rathel, c'est aux jeunes sociétés qui savent consacrer une partie de leur temps et de leurs ressources à un travail d'études sérieux qu'appartient certainement le plus brillant avenir.

Nous prions, à l'occasion de son prochain départ, le sympathique et compétent ingénieur qu'est M. Legrelle d'accepter nos meilleurs souhaits de bon voyage et de prompt retour et formons des vœux, dans l'intérêt général de l'industrie aurifère à Madagascar, pour que la réussite complète le favorise dans ses intéressants projets.

---

#### MODIFICATIONS

Société des Mines d'or de l'Imamo et du Valalafosty  
Changement de siège social(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 3 mars 1911)

Précédemment à Paris, 17, boulevard de la Madeleine, est transféré même ville, 14, rue Taitbout. — *Petites Affiches*, 26 janvier 1911.

---

Explorations minières  
dans le Centre et l'Ouest de Madagascar  
De Betafo à Ramartina, frontière du Betsiriry  
par A. Merle  
(*Bulletin de la Société frse des ingénieurs coloniaux*, avril 1911)

1er juin. — Miarinarivo, 800 indigènes, 20 Européens, est le chef-lieu de la province de l'Itasy. Cette localité est desservie par une grande route partant de Tananarive et

actuellement en voie d 'achèvement. Bâtie dans un site pittoresque, entourée de hauts sommets granitiques, elle ne se trouve qu'à quatre heures de filanjana du lac Itasy.

Sur le flanc des collines pousse le tapia ; des poteaux-signaux ont été plantés dans les environs par la Société des Mines d'or de l'Imamo et du Valalafotsy, qui poursuit actuellement ses recherches, dirigées par M. l'ingénieur Legrelle.

---

AGO, 30/6

*(La Cote de la Bourse et de la banque, 29 juin 1911)*

---